

SÉANCE DU 20.09.2024

Tous les votes de cette séance ont été pris à l'unanimité des voix.

PRÉSENCES

Bourgmestre: Marc RIES,

Échevins:

Marie-Claire RUPPERT,

Olafur SIGURDSSON,

Conseillers:

Claude BODEN,

Marc BOSSELER,

Reinhold DAHLEM,

Hugo DA COSTA,

Fernande KLARES-GOERGEN,

Patrick LAMHÈNE,

Lynn ZOVILÉ,

Excusé:

Jean-Pierre MEISCH,

Secrétaire communal:

Steph HOFFARTH.

Deutsche Übersetzung:



Séance à huis clos (1 point):

A. AFFAIRES DE PERSONNEL:

a. Démission volontaire d'un fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement B1.

Le conseil communal décide d'accorder la démission honorable de ses fonctions à un fonctionnaire communal, ceci avec effet au 1^{er} octobre 2024.

Séance publique (33 points):

Le conseil communal approuve à l'unanimité d'inscrire les 2 points supplémentaires sur l'ordre du jour de la présente séance.

- 6.2 Approbation d'un acte de bail emphytéotique et de vente concernant un appartement dans la résidence «Stiirtzgaart» à Mendsdorf.
- 8.3 Demande de prorogation du délai de réalisation du lotissement «rue Wangert», sis à Mendsdorf.

1. CONSEIL COMMUNAL ET COMMISSIONS CONSULTATIVES:

1.1. Autorisations d'ester en justice.

Le conseil communal décide d'autoriser le collège échevinal d'ester en justice contre un locataire jouissant d'un contrat de mise à disposition d'un logement expiré après cinq ans (signé en date du 18 juin 2019) et à mandater une étude d'avocats de lancer la procédure de déguerpissement.

1.2. Nomination de membres du Team «Fairtrade».

Le conseil communal a retenu 2 candidatures pour joindre le «Team Fairtrade»,

à savoir:

- Nicolas TISSOT de Mendsdorf
- Elena VASILICA de Roodt/Syre

1.3. Fixation des lieux de célébration de mariages et de déclarations de partenariats civils.

Le conseil communal approuve les lieux de célébration proposés lors de sa séance de travail du 12 janvier 2024, pour la célébration des mariages et de partenariats civils, à savoir la Mairie à Berg, «Al Millen» à Olingen, «Al Scheier» à Betzdorf, «Al Kierch» à Roodt/Syre et «Schmattshaus» à Mendsdorf. Il y a également été retenu de limiter le nombre de participants à la célébration de mariages et de déclarations de partenariats civils à maximum 20 personnes.

1.4. Répartition du congé politique supplémentaire:

La circulaire ministérielle n° 2024-062 du 31 juillet 2024 prévoit des changements en matière de congé politique des élus locaux. Le conseil communal approuve la nouvelle proposition de répartition du congé politique supplémentaire.

2. AFFAIRES DE PERSONNEL:

2.1. Demande en vue de la réduction du service provisoire d'un fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Le conseil communal approuve cette réduction de service provisoire de deux mois.

3. BUDGET ET FINANCES:

3.1. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2025.

Le conseil communal décide de maintenir les taux existants et de fixer les taux de l'impôt foncier comme suit pour l'année 2025:

Les différentes catégories		Proposition du collège échevinal	
A	propriétés agricoles	A	450 %
B1	constructions industrielles ou commerciales	B1	800 %
B2	constructions à usage mixte	B2	500 %
B3	construction à autre usage	B3	250 %
B4	maisons unifamiliales, maisons de rapport	B4	300 %
B5	immeubles non bâtis autres que terrains à bâtir à des fins d'habitation	B5	600 %
B6	terrains à bâtir à des fins d'habitation	B6	1.800 %

3.2. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2025.

Le conseil communal décide de laisser le taux de l'impôt commercial inchangé à 300 % pour l'année 2025.

3.3. Acquisition de terrains agricoles.

3.3.1. Diminution d'un crédit du budget 2024 (4/612/221312/18019).

Afin de pouvoir procéder à l'acquisition de terrains agricoles, le conseil communal approuve la diminution du crédit de l'article 4/612/221312/18019 intitulé «Revalorisation du site de l'ancienne école à Betzdorf – Frais de construction» de 250.000 €.

3.3.2. Crédit supplémentaire à un article du budget 2024 (4/411/221100/99001).

Suite à la diminution de l'article sous 3.3.1., le conseil communal décide d'augmenter le crédit de l'article 4/411/221100/99001 intitulé «Acquisition de terrains agricoles» de 250.000 €.

3.4. Modifications budgétaires 2024.

Le conseil communal approuve les modifications budgétaires pour l'année 2024, à savoir:

- Recettes en plus: 108.523,60 € (2023: 145.031.21 €)
- Dépenses en plus: 220.547,97 € (2023: 455.446,99 €)

4. DEVIS ET DÉCOMPTÉ DE TRAVAUX:

4.1. Mise en place d'une installation photovoltaïque sur la toiture du centre culturel à Olingen.

4.1.1. Diminution d'un crédit (4/612/221312/18019)

Afin de pouvoir voter le nouveau devis sous 4.1.3., le conseil communal approuve la diminution du crédit 4/612/221312/18019, intitulé «Revalorisation du site de l'ancienne école à Betzdorf – Frais de construction», d'un montant de 50.000 €.

4.1.2. Nouveau crédit et création d'un nouvel article:

Suite à la diminution de l'article sous 4.1.1., le conseil communal approuve la création d'un nouvel article 4/532/221311/24032, intitulé «Mise en place d'une installation photovoltaïque sur la toiture du centre culturel à Olingen».

4.1.3. Nouveau devis.

Finalement, le conseil communal approuve un nouveau devis, concernant l'installation photovoltaïque sur la toiture du centre culturel à Olingen au montant de 50.000 €.

4.2. Approbation d'un décompte de travaux extraordinaires.

Le conseil communal approuve le décompte pour travaux extraordinaires en question:

- Total des dépenses approuvées: 6.173.892,89 €
- Total de la dépense effective: 5.976.248,37 €

5. CONVENTIONS:

5.1. Conventions tripartite 2024, concernant les services d'éducation et d'accueil.

Le conseil communal approuve les conventions 2024 qui ont été signées en date du 2 mai 2024 entre le collège des bourgmestre et échevins, le gestionnaire «Caritas Jeunes et Familles asbl» et le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

L'Etat participe avec:

- 75% des frais de fonctionnement des enfants scolarisés (ES 75%)
- 100% des frais de fonctionnement des enfants non scolarisés (ENS 100%)
- 75% des frais de fonctionnement des enfants non scolarisés (ENS 75% Bëschcrèche)

5.2. Convention de collaboration avec Zitha Senior S.A. concernant le projet «santé mentale».

Le conseil communal approuve la convention signée en date du 6 août 2024 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Betzdorf et «ZithaSenior S.A.».

Ce nouveau service de la commune sera installé au centre culturel à Mensdorf et débutera pour le 15/10/2024. Les séances auront lieu tous les jeudis pendant 6 heures et sont menées par «l'infirmière pour le volet santé mentale». La commune participe au projet avec 30.000 € par an. La convention est conclue pour 1 année, comprenant une évaluation du projet après dix mois. Elle est renouvelée tacitement pour des périodes successives d'un an.

5.3. Convention 2024 relative au «Club Senior / Club Aktiv plus – Syrdall».

Le conseil communal approuve la convention signée en date du 3 juin 2024 entre le gestionnaire «Association Syrdall Heem asbl», le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil et par les collègues des bourgmestre et échevins des communes de Betzdorf, Bous, Contern, Dalheim, Lenningen, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Waldbredimus et Weiler-la-Tour.

Elle est valable pour une année à partir du 01/01/2024.

5.4. Convention 2024 relative au «Club Senior / Club Aktiv plus – An der Loupescht».

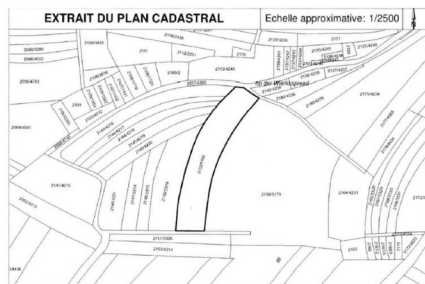
Le conseil communal approuve la convention signée en date du 21 juin 2024 entre le gestionnaire «Doheem versuegt asbl», le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil et par les collègues des bourgmestre et échevins des communes de Beaufort, Bech, Berdorf, Betzdorf, Consdorf, Junglinster et Waldbillig.

Elle est valable pour une année à partir du 01/01/2024.

6. ACTES DE VENTE, D'ÉCHANGE ET D'ACQUISITION:

6.1. Acte de vente concernant des terrains sis au lieu-dit «Auf der Werkspreit» à Mendsdorf.

Le conseil communal approuve l'acte d'acquisition d'un terrain sis au lieu-dit «Auf der Werkspreit» à Mendsdorf, parcelle cadastrale 2152/5180 (51,15 ares).



6.2. Acte de bail emphytéotique et de vente concernant un appartement dans la résidence «Stiirtzgaart» à Mendsdorf.

Le conseil communal approuve l'acte en question.

7. CONTRATS:

7.1. Bail abordable concernant un logement (a) sis 1, rue de Roodt/Syre à Olingen.

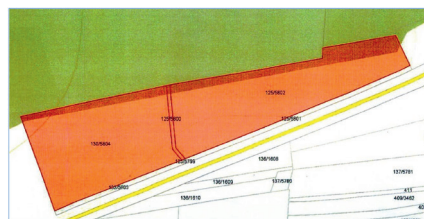
Le conseil communal approuve le contrat de bail abordable, concernant un logement sis 1, rue de Roodt/Syre à Olingen.

7.2. Bail abordable concernant un logement (b) sis 1, rue de Roodt/Syre à Olingen.

Le conseil communal approuve le second contrat de bail abordable, concernant un logement sis 1, rue de Roodt/Syre à Olingen.

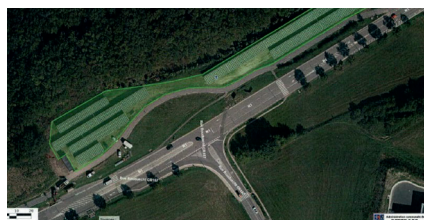
7.3. Bail à ferme concernant des parcelles inscrites au cadastre de Roodt/Syre au lieu-dit «Rothoicht».

Le conseil communal approuve le contrat de bail à ferme concernant le bail d'une partie d'une parcelle cadastrale sise au lieu-dit «Rothoicht» à Roodt/Syre.



7.4. Bail à ferme concernant une parcelle inscrite au cadastre de Mendsdorf au lieu-dit «Rothoicht».

Le conseil communal approuve le contrat de bail à ferme concernant le bail d'une partie d'une parcelle cadastrale sise au lieu-dit «Rothoicht» à Mendsdorf.



7.5. Contrats de concession de sépulture.

Le conseil communal approuve le contrat de concession de sépulture.

8. PAG / PAP / LOTISSEMENTS:

8.1. Demande de prorogation du délai de réalisation du lotissement «route de Luxembourg», sis à Roodt/Syre.

Le conseil communal décide de l'approbation de la demande de prorogation du délai de 36 mois de la part de la société «Foncière TMFG S.A.» et introduite en date du 15 juillet 2024.

8.2. Demande de prorogation du délai de réalisation du lotissement «rue Wangert», sis à Mendsdorf.

Le conseil communal décide de l'approbation de la demande de prorogation du délai de construction concernant le lotissement «rue Wangert» à Mendsdorf, introduite en date du 11 septembre 2024.

8.3 Modification ponctuelle de la partie écrite du PAG concernant l'article 20 «Zone d'aménagement différé».



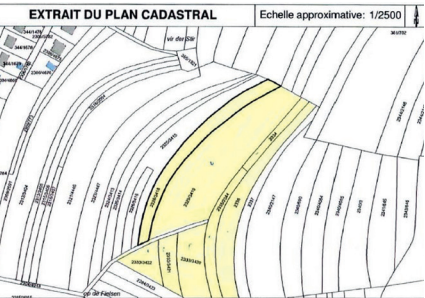
Le conseil communal approuve la modification ponctuelle en question. L'objectif de la présente modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Betzdorf est la promotion de la production d'énergies renouvelables dans la commune de Betzdorf. Sont visés les terrains non encore développés de la zone d'activités économiques communale du

type I et de la zone d'activités spécifiques nationale, qui sont classés en « Zone d'aménagement différé ». Sur ces terrains, l'installation et l'entretien de centrales photovoltaïques en tant qu'utilisation transitoire doivent être rendus possibles. Il s'agit donc d'une utilisation temporaire des terrains jusqu'à la réalisation d'un projet PAP NQ, sans remettre en cause le développement futur de ces terrains conformément à leur affectation initiale.

9. DROIT DE PRÉEMPTION:

9.1. Confirmation de l'exercice du droit de préemption concernant des terrains sis au lieu-dit « Vor der Stir » à Mensdorf.

Le conseil communal confirme le droit de préemption concernant les terrains en question. Ce droit de préemption est exercé dans le but d'assurer la sauvegarde des habitats et espèces ainsi que du paysage et de la connectivité écologique, la commune envisage de sauvegarder et de valoriser d'avantage le site.



- N° 2328/3418, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 25,80 ares ;
- N° 2329/3419, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 79,80 ares ;
- N° 2333/3420, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 19,90 ares ;
- N° 2333/3421, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 10,20 ares ;
- N° 2334, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 7,30 ares ;
- N° 2335/2344, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 14,00 ares ;

- N° 2336, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 32,80 ares ;
- N° 2337, lieu-dit « VOR DER STIR », terre labourable, contenant 19,10 ares ;

10. RÈGLEMENTS COMMUNAUX:

10.1. Fixation des prix des futurs évènements culturels au «SYRKUS» à Roodt/Syre.

Le conseil communal fixe les prix d'entrée lors des futurs évènements au Syrkus à Roodt/Syre comme suit:

Date	Artiste	Prix
Samedi 28.09.2024	Mobilés « Moving Shadows » Schattentheater	18 € - Prévente (prix normal)
		20 € - Vente au guichet (prix normal)
		12 € - Prévente (Enfants 4 - 12 ans + mobilité réduite)
		12 € - Vente au guichet (Enfants 4 - 12 ans + mobilité réduite)
Mercredi 04.12.2024	Theater Liberi « Aladin – das Familienmusical »	14 € - Prévente (prix normal)
		18 € - Vente au guichet (prix normal)
		12 € - Prévente (Enfants 4 - 12 ans + mobilité réduite)
		12 € - Vente au guichet (Enfants 4 - 12 ans + mobilité réduite)

10.2. Modification du règlement relatif au «Second Hand Corner».

Le conseil communal approuve les modifications du règlement communal concernant le fonctionnement du «Second Hand Corner».

10.3. Règlements de circulation.

Néant

11. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL:

11.1 Introduction d'un budget participatif.

M. Hugo DA COSTA donne des explications quant au fonctionnement du concept « budget participatif » avec des exemples concrets de la Ville de Dudelange et de la Commune de Réiserbann. Le conseil communal prend la décision de principe et décide de confier prochainement l'élaboration d'une proposition de règlement de

fonctionnement à la commission de l'urbanisme.

A) Coûts «Fête Nationale 2024»
Suite à la demande de M. Jim MEISCH lors de la séance du conseil communal du 5 juillet 2024, le relevé des coûts concernant l'organisation de la fête nationale 2024 a été établi par les services communaux compétents.

B) Caritas Jeunes & Familles
Le bourgmestre donne des informations concernant le fonctionnement de la Maison Relais à Roodt/Syre par le gestionnaire «Caritas Jeunes & Familles». Tous les services seront maintenus tel que défini par les conventions en vigueur.

C) Chantiers en cours:
Logements «Al Schoul» – Mensdorf
L'inauguration est le 25 octobre 2024 à 16.30.

Logements «Al Schoul» – Betzdorf.
Bloc A: une partie des voiles au rez-de-chaussée est bétonnée.

Bloc B : une partie des voiles au rez-de-chaussée est bétonnée.

Bloc C : la charpente est achevée, les travaux de cloisons en maçonnerie sont en cours.

Bloc D : la charpente est achevée, les travaux de cloisons en maçonnerie sont en cours. Les premières fenêtres sont installées.

« Ale Pompjeesbau » – Mensdorf.

Les travaux de façades ont démarré. Les travaux du chauffage, de la ventilation et de la climatisation sont en cours.

Crèche – Roodt/Syre.

Toutes les parois en blocs d'argile crue sont achevées. La mise en œuvre de la chape ainsi que du chauffage de sol sur les deux étages est achevée. Le carreleur continue avec ses travaux. Les essais concernant l'enduit en argile ainsi que la recette y relatif tentent vers leur fin, de sorte que la production de l'enduit lui-même pourra être entamée. En dehors des deux zones d'entrée, les travaux de façade sont terminés et les travaux concernant les alentours sont en cours.

Giratoire au croisement N1/CR187 à Roodt/Syre.

La couche de roulement définitive et le marquage sont achevés, les derniers travaux de finition sont en cours.

Train Miniature – Olingen.

Les travaux pour l'installation des rails sont en cours.

D) Le bourgmestre informe de l'entrevue de bilan final avec le bureau de conception de la nouvelle brasserie à Olingen.

12. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS:

Les conseillers communaux rapportent de leurs comités syndicaux respectifs.

13. QUESTIONS AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS:

Conteneur pour déchets verts

Madame Lynn ZOVILÉ demande s'il y a des nouvelles à propos de la mise en place d'une vidéo-surveillance près des

conteneurs pour déchets verts.

Le bourgmestre répond que le service technique a vérifié les modalités RGPD et dispose d'un devis de 18.000 € pour une telle installation. De même, il est envisagé de produire une vidéo de sensibilisation à l'égard de cette problématique qui montre l'envergure de travail de tri quant à de telles infractions.

Monsieur Marc BOSSELER ajoute qu'il a observé une camionnette sans signalétique en train de déplacer de grandes quantités de déchets verts dans le conteneur.

Le bourgmestre répond que même des entreprises privées, chargées par un citoyen de la commune de maintenir le jardin respectif, ont le droit de déposer les déchets verts dans les conteneurs à ces fins.

Madame Fernande KLARES-GOERGEN demande si de telles infractions rentrent dans le champ de compétence du nouvel agent municipal.

Le bourgmestre affirme mais tient à rappeler que l'agent en question ne pourra assurer une surveillance jour et nuit auprès du conteneur.

Label – commune sans tabac

Madame Lynn ZOVILÉ évoque l'existence du label « commune sans tabac » et demande si de telles ambitions seront envisageables.

Le bourgmestre répond qu'il y aura une panoplie de labels comparables mais qu'il s'exprimera principalement en faveur d'une telle initiative.

Logements sociaux à Mensdorf

Madame Lynn ZOVILÉ demande la réponse quant à l'appel de candidature en vue des logements sociaux situés à Mensdorf.

Le bourgmestre répond qu'il y a eu 121 demandes introduites, dont 53 provenant de résidents, uniquement suite à la distribution à tout ménage sur le territoire de la commune. La demande est énorme et il y a même eu des demandeurs de Pétange et de Wiltz.

Comité d'école

Madame Lynn ZOVILÉ se renseigne sur la formation du nouveau comité d'école. Le bourgmestre répond qu'il y avait des nouvelles élections récemment (mi-septembre) dues à la démission d'un membre et que le nouveau comité ne

tardera pas à attribuer les fonctions de président à une nouvelle personne.

Sondage bruit d'avion

Monsieur Claude BODEN s'informe sur les suites au sondage publié dans le dernier bulletin communal quant au bruit des avions.

Le bourgmestre répond qu'une quarantaine d'avis ont été reçus et que l'analyse des courriers est en cours. La commune enverra la synthèse des réclamations au Ministère des Travaux publics.

Monsieur BOSSELER ajoute que la phase test se termine en octobre 2024.

Transport scolaire

Monsieur Claude BODEN s'informe sur les modalités de prélèvement et de sortie des élèves du bus scolaire.

Le bourgmestre répond qu'il existe deux réglementations: l'une pour les élèves du précoce qui ne sont pas autorisés à prendre le bus sans être accompagnés d'un adulte (accompagnatrices de bus) et qui, par conséquent, n'ont pas le droit de quitter le bus seuls à un arrêt sans qu'un parent ne les attende. Le cas échéant, les enfants concernés sont redirigés et déposés à la Maison Relais. Les autres enfants scolarisés (cycle 1-4) ont le droit de quitter le bus à chaque arrêt où ils le souhaitent. La responsabilité du personnel communal s'arrête juridiquement à la fin de l'accompagnement scolaire, c'est-à-dire au moment où ils quittent le bus. Sauf autorisation explicite des parents, le cas échéant, les enfants seront également déposés à la Maison Relais.

Éoliennes – Parc éolien

Monsieur Claude BODEN s'informe sur d'éventuelles nouvelles au sujet de la mise en place du parc éolien.

Le bourgmestre informe que deux emplacements n'ont pas été retenus pour cause de contraintes écologiques et que les négociations concernant les deux autres emplacements sont toujours en cours.

Plans de modération du trafic à Olingen

Monsieur Claude BODEN s'informe sur d'éventuelles nouvelles quant aux plans de modération du trafic à Olingen.

Le bourgmestre informe que dans le cadre du projet de l'Administration des

Ponts et Chaussées, plusieurs mesures seront mises en œuvre pour améliorer la sécurité routière d'ici 2026. Parmi celles-ci, l'implantation d'une zone 30 entre la rue de l'Église et la rue d'Eschweiler. En parallèle, la permission de voirie pour l'installation de deux coussins berlinois dans la rue de Rodenbourg a été accordée. Les coussins berlinois sont des dispositifs de ralentissement destinés à faire diminuer la vitesse des véhicules tout en permettant une meilleure cohabitation entre différents usagers de la route. D'autres réflexions sont également en cours, comme la reconversion de la «Gässelchen» en chemin sans issue.

Arrêt de bus à Mensdorf

Monsieur Reinhold DAHLEM demande si l'arrêt de bus à Mensdorf restera à son nouvel emplacement ou s'il serait déplacé vers son ancien emplacement. **Le bourgmestre** répond que l'arrêt de bus restera à son nouvel emplacement. Il a également précisé que cet arrêt sera aménagé de manière définitive dans le cadre du projet de réaménagement de la rue principale et de la rue de Beyren, dont la mise en œuvre est prévue pour 2026.

Zone artisanale

Monsieur Reinhold DAHLEM s'informe sur l'échéancier des travaux en vue de la nouvelle zone artisanale (site Rothoicht). **Le bourgmestre** répond que les demandes auprès des entreprises quant aux synergies intelligentes (p. ex. partage du parking). Un seul PAP est prévu avec l'objectif de finaliser les travaux pour l'année 2029.

Découpes d'arbres le long de la route

Monsieur Reinhold DAHLEM informe de son observation que près de la «Hun-nemillen», les découpes d'arbres ont été laissées le long de la route et que, à cause des tempêtes, les branches ont été projetées sur la route. **Le bourgmestre** répond qu'il transmettra le message au service technique. De même, il ajoute que le revêtement de la route à cet endroit sera renouvelé sur garantie de l'entreprise à charge des travaux.

Cours d'appui scolaire

Madame Fernande KLARES-GOERGEN s'informe sur l'offre en cours d'appui scolaire dans la commune.

Le bourgmestre répond qu'il existe une liste de personnes donnant des cours d'appui, sur le site internet de la commune. En outre, le service «Super-Senior» de MEC asbl peut être contacté à ces fins.

Débroussailleuses et souffleurs de feuilles

Madame Fernande KLARES-GOERGEN demande si l'acquisition de machines électriques est envisageable pour remplacer successivement les débroussailleuses et souffleurs de feuilles à l'avenir, vu que ces machines font énormément de bruit.

Le bourgmestre assure que les acquisitions récentes de machines ou d'équipements sont déjà électriques, dans le cadre des efforts pour une transition écologique. Il a également ajouté que, lors des remplacements futurs, les machines ou équipements seront successivement remplacés par des modèles électriques. Cette réflexion est déjà en cours au sein du service technique, qui évalue la faisabilité de cette transition en fonction des contraintes techniques et budgétaires.

Betzfield

Madame Fernande KLARES-GOERGEN partage ses expériences lors du Betzfield Open Air Festival. Elle rapporte que le nombre de visiteurs a été très faible et regrette qu'à un certain moment, le système de paiement électronique ne fonctionnait pas en caisse du soir.

Le bourgmestre répond que les analyses et le bilan de cette édition du Betzfield sont en cours.

Train miniature

Madame Fernande KLARES-GOERGEN demande plus d'informations concernant la manipulation et la mise en circulation du futur train miniature à Olingen par le personnel communal.

Le bourgmestre répond qu'à ce moment, quatre salariés communaux ont manifesté un intérêt pour circuler les samedis le train miniature.

Subsides pour mesures écologiques

Monsieur Hugo DA COSTA constate que l'ancien règlement sur les subventions pour l'installation photovoltaïque n'est plus en ligne et qu'il n'est donc plus possible de savoir comment une demande introduite à un moment ultérieur serait traitée.

Le bourgmestre répond que l'ancien règlement sera remis en ligne.

Compétences de l'agent municipal

Monsieur Hugo DA COSTA s'informe sur la gestion pratique des compétences de l'agent municipal dans différents cas. Selon le règlement de police, il est interdit de déposer sa poubelle sur le trottoir avant 7h00 le matin le jour de la collecte.

Le bourgmestre répond que l'agent municipal gère son domaine de compétence avec humanité et clairvoyance, et que personne ne doit craindre de déposer sa poubelle devant sa porte la veille du jour de collecte.

Kiss&Go devant l'école

Monsieur Hugo DA COSTA s'informe sur les modalités du Kiss&Go devant l'école, notamment sur le temps d'arrêt autorisé à cet endroit.

Le bourgmestre répond que tout stationnement avec sortie de la voiture est interdit. Il évoque dans ce contexte que, suite aux observations de l'agent municipal, une étude sera menée pour une refonte générale du règlement de circulation de la commune de Betzdorf.

Abondant d'une voiture

Monsieur Hugo DA COSTA demande s'il est envisagé que la voiture garée depuis un certain temps à côté du café Fern37 soit enlevée, car elle perd des liquides potentiellement polluants.

Le bourgmestre répond qu'il s'agit d'une affaire de succession et qu'il a déposé une déclaration d'abandon auprès de la police afin que la procédure officielle puisse être lancée.